

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Agence française pour la biodiversité (AFB)

AVIS DE VACANCE DE POSTE

A pourvoir par un fonctionnaire exclusivement ou par un agent titulaire d'un CDI régi par le quasi-statut de certains établissements de l'environnement

Classification :	Catégorie A+
Fonction :	Directeur délégué (h/f)
Affectation :	Direction des parcs et aires protégées/ Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses
Positionnement hiérarchique :	Sous la responsabilité du directeur de la Direction des parcs et aires protégées
Résidence administrative :	Dzaoudzi - Mayotte
Conditions d'emploi :	Emploi permanent à pourvoir à temps complet

Description de l'emploi

Contexte :

L'Agence française pour la biodiversité créée le 1^{er} janvier 2017 est un établissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire qui exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

Issue du regroupement de l'Agence des aires marines protégées, de l'Atelier technique des espaces naturels, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et de Parcs nationaux de France, l'Agence française pour la biodiversité est composée de 1 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire français en métropole et outre-mer.

Les nombreuses missions confiées à l'Agence s'articulent, au plus près des territoires, au sein de 4 directions métiers, d'une direction communication et d'un secrétariat général.

Le Parc naturel marin de Mayotte est le premier parc naturel marin créé en outre-mer, par décret le 18 janvier 2010. Situé dans le canal du Mozambique, un des hauts lieux de la biodiversité mondiale, le Parc naturel marin de Mayotte couvre l'ensemble de la zone économique exclusive (68 800 km²).

Le Parc naturel marin des Glorieuses, a été créé par décret le 22 février 2012. Le Parc s'étend jusqu'à la limite de la zone économique exclusive et couvre plus de 43 000 km². Avec le Parc naturel marin de Mayotte, dont il est contigu, la France est ainsi dotée d'une aire marine protégée de plus de 110 000 km².

Description du poste :

Mission :

- Exercer les compétences qui lui ont été attribuées dans le cadre des orientations et décisions arrêtées par le conseil d'administration de l'agence et par les conseils de gestion des parcs ;
- Assurer le fonctionnement des conseils de gestion des parcs et l'animation de leurs travaux ;

- Mettre en œuvre les plans de gestion des deux parcs, en veillant à la cohérence des actions avec celles des autres parcs naturels marins et de l'Agence ;
- Diriger l'équipe des deux Parcs (33 agents au 01/01/2019).

Le directeur délégué peut être amené à représenter plus largement l'Agence sur des sujets connexes à son domaine d'activité principal lié aux PNMs.

Activités principales :

- Assurer l'animation du conseil de gestion et de son bureau : préparer les séances, y participer avec une voix consultative, en assurer le secrétariat et la transposition des décisions en actes réglementaires ;
- Etre force de proposition en ce qui concerne la politique des deux parcs et leur positionnement dans les jeux d'acteurs ;
- Etre à l'écoute de l'ensemble des membres des conseils de gestion, connaître les enjeux liés à leurs activités, expliquer le positionnement des parcs, faciliter les relations entre acteurs, prévenir ou limiter les conflits pour faciliter la concertation ;
- Organiser la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par la préservation et l'utilisation du milieu marin ;
- Préparer et mettre en œuvre les stratégies d'actions, les programmes d'action, la stratégie de communication, les plans de surveillance et de contrôle et rédiger les rapports d'activités annuels des deux parcs ;
- Elaborer et suivre le budget pluriannuel des deux parcs ;
- Diriger l'équipe des parcs en développant sa compétence, sa cohésion et le partage de valeurs communes ;
- Organiser et coordonner les travaux de l'équipe en mode gestion de projet ;
- Suivre l'avancement de la mise en œuvre des plans de gestion au moyen des tableaux de bord ;
- Préparer les avis du conseil de gestion sur les projets susceptibles d'avoir des effets notables sur le milieu marin ;
- Promouvoir l'outil « Parc », faire connaître ses « piliers » (gouvernance, orientations, périmètre) ;
- Représenter les parcs et l'Agence lors des rencontres avec les partenaires extérieurs en diverses circonstances.

Relations liées au poste

Relations internes :

- Ensemble des agents des Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses ;
- Autres parcs naturels marins, Département des parcs naturels marins, direction des parcs et des aires protégées ;
- Directions métiers de l'Agence ;
- Autres services territoriaux de l'Agence.

Relations externes :

- Ensemble des services ayant des prérogatives sur le périmètre des parcs : DEAL, DMSOI, Conservatoire du littoral, ONF, préfectures, TAAF, conseil départemental, associations de protection de la nature, élus, etc ;
- Usagers du lagon : pêcheurs, opérateurs de tourisme, etc ;
- Membres des conseils de gestion des deux parcs ;
- Associations.

Profil recherché

- Niveau Bac + 5 ;
- Justifiant d'une expérience concluante en gestion d'aire marine protégée et de management.

Compétences et qualités requises

Connaissances :

- Connaissances techniques et scientifiques générales ;
- Connaissance des procédures de marchés publics ;
- Connaissances des spécificités réglementaires et culturelles mahoraises ;
- Connaissances en matière de navigation et de plongée professionnelle.

Savoir-faire opérationnel :

- Analyser les enjeux de territoire ;
- Piloter et suivre des projets ;

- Développer l'esprit d'équipe, répartir les tâches, prioriser et coordonner les missions ;
- Travailler en réseau ;
- Rédiger des documents variés (cahiers des charges, rapports d'activités, supports de communication, dossiers techniques, etc.) ;
- S'exprimer en public avec aisance.

Savoir-être professionnel :

- Réactif ;
- Rigoureux ;
- Organisé ;
- Apte à l'écoute et à la négociation ;
- Capable d'adapter son discours en fonction des interlocuteurs ;
- Disponible.

Déposer une candidature

Pour plus d'informations sur le poste contacter :

Cécile Lefeuvre, cheffe du département des parcs naturels marins 06 08 09 70 56

ou

Michel Sommier, directeur des parcs et aires protégées 06 24 62 27 16.

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) sous la référence **MAYOTTE/DIRDEL/F** par courriel à recrutement@afbiodiversite.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 mars 2019